

La rentrée scolaire du lundi 2 novembre devra se faire en respectant certaines directives ministérielles (protocole sanitaire renforcé, plan Vigipirate renforcé, Hommage national à Samuel Paty) liées aux conditions sanitaires et de sécurité que connaît notre pays actuellement.

### **Protocole sanitaire renforcé (consultable sur le site du Ministère de l'Education Nationale):**

En plus des mesures que nous appliquons déjà (gestes barrières), doivent être mis en place :

- **Le port du masque « grand public » pour les enfants de l'école élémentaire** dans la classe et dans la cour de récréation (masque fourni par la famille).
- **Une limitation du brassage des élèves en maternelle et élémentaire** (retour aux horaires échelonnés par classe pour les entrées, les sorties, les récréations...).
- **Un renforcement des règles de distanciation physique** (retour à l'accueil des élèves de l'école maternelle et élémentaire par les enseignants à l'extérieur de l'école, séparation des tables en classes élémentaires...). La distanciation physique des enfants ne s'applique pas dans l'espace classes maternelles.

**Lundi 2 novembre la rentrée se fera à 10h00 pour la maternelle et l'élémentaire, fin de la classe à 16h20 en l'élémentaire et 16h30 pour la maternelle.**

**Les horaires échelonnés des entrées et des sorties des classes seront appliqués à partir du mardi 3 novembre (voir fiche « horaires et points d'accueil parents »).**

### **Plan Vigipirate renforcé :**

- Respect strict des horaires échelonnés pour déposer et venir chercher votre enfant à l'école.
- Ne pas stationner devant l'école.
- Signaler tout objet ou comportement suspects.

### **Hommage national à Samuel Paty :**

- La rentrée des classes du lundi 2 novembre est décalée à 10h00 pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire. L'accueil périscolaire sera cependant ouvert dans chaque école pour permettre aux parents sans aucune solution de déposer leur enfant plus tôt (ouverture à 7h30, fin d'arrivée des enfants à 8h50).

### **Rappel consignes COVID :**

- Vérifier la température corporelle de son enfant et ne pas le mettre à l'école si elle est supérieure à 38°C.
- Déclarer à l'école la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.
- Un enfant ayant été testé positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doit pas se rendre à l'école.

Toute l'équipe pédagogique de l'école du Ménez vous remercie par avance de bien respecter ces nouvelles consignes.

